

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur de la province, par un ordre en conseil en date du 7 octobre dernier (1887), de modifier l'ordre en conseil No 338, du 9 septembre 1885, en retranchant tous les mots après "qu'il plaise au Lieutenant-Gouverneur," et en substituant à leur place les suivants: "de détacher de la municipalité scolaire de Sainte-Élisabeth de Franktown, comté de Pontiac, la moitié nord du lot 25, les lots 26, 27 et 28, dans le quatrième rang de la municipalité de Litchfield, comté de Pontiac, et le lot No 28, du cinquième rang, et de la municipalité scolaire de Upper Litchfield, comté de Pontiac, la moitié est du lot No 3, et la moitié est du lot No 1, du premier rang de la dite municipalité de Litchfield, et les annexer à la municipalité scolaire de Clarendon, dans le dit comté, pour les fins scolaires.

A V I S.

Érection de municipalité scolaire.

Eriger en municipalité pour les fins scolaires, tout le territoire de la concession du bord de l'eau, sur le côté est de la rivière Yamaska, dans le comté d'Yamaska, depuis le village de la paroisse d'Yamaska, jusqu'à la limite sud, touchant la paroisse de Saint-David.

GÉDÉON OUMET,
Surintendant

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

A V I S.

Demande d'annexion, etc., d'une municipalité scolaire, en vertu de la 5e sec. 41 Vict., ch. 6.

Annexer à la municipalité scolaire de "Saint-Donat," comté de Rimouski, le troisième rang de la paroisse de "Saint-Gabriel," même comté.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

A V I S.

Demande d'érection d'une nouvelle municipalité scolaire, en vertu de la 5e sec., 41 Vict., ch. 6.

Détacher de la municipalité d'Aldfield, dans le comté de Pontiac, le territoire suivant, savoir:

Rang No 1. Lot No 8 jusqu'au lot No 54 inclusivement.

Rang No 2. Lot No 11 jusqu'au lot No 54 inclusivement.

Rang R. R. E. Lot No 1 jusqu'au lot No 16 inclusivement.

Rang R. R. W. Lot No 1 jusqu'au lot No 17 inclusivement, et l'ériger en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Aldfield Sud."

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'annexion de certains lots d'une municipalité scolaire, en vertu de la 5e sec. 41 Vict., ch. 6.

Détacher les lots No 16 à 22 inclusivement, et la moitié sud-ouest du lot No 23, des 6e et 7e rangs du canton de Weedon; et les lots Nos 16 à 28 inclusivement, dans les 8e et 9e rangs du dit canton de Weedon, dans le comté de Wolfe, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité du "Village du lac Weedon," dans le dit comté de Wolfe.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

A V I S.

Demande d'érection de municipalité scolaire, en vertu de la 5e sec. 41 Vict., chap. 6.

Eriger en municipalité scolaire sous le nom de "Saint-François de Sales," le territoire suivant, savoir: les 6e et 7e rangs des cantons "Métabetchouan" et "Charlevoix," et les cantons entiers de "Dablon" et Dequen," dans le comté de Chicoutimi.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

A V I S.

Délimitation de municipalités scolaires, en vertu de la 5e sec., 41 Vict., ch. 6.

Détacher de la municipalité scolaire "Saint-Jean-Baptiste," dans le comté de Rouville, les lots suivants, savoir:

1° Partie du lot No 494 (du cadastre), borné au nord, par la terre de Pierre Gingras (de Saint-Jean-Baptiste), au sud, par le chemin public, à l'est, par la ligne de Saint-Michel, à l'ouest, par Isaac Alix (de Saint-Michel).

2° Partie du lot 485, borné au nord, par la terre de Teleston Dicky (de Saint-Jean-Baptiste), au sud par Hubert Fontaine (de Saint-Michel), à l'est, par le chemin public, et à l'ouest, par Antoine Barré (de Saint-Michel).

3° Le lot No 487 (dix arpents).

4° Le lot No 495 (trente arpents).

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

A V I S.

Demande d'érection de municipalité scolaire, en vertu de la 5e sec. 41 Vict., ch. 6.

Eriger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Pierre-Baptiste," la nouvelle paroisse de ce nom, dans le comté de Mégantic, avec les limites telles que définies par la proclamation du 21 avril dernier (1887).